



## Procès-Verbal Commission Régionale d'Appel Règlementaire

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Pierre BOISSON, André CHENE, Michel GIRARD, Christian MARCE, Jean-Claude VINCENT.

Assistent : Mesdames Manon FRADIN (Responsable Juridique), Paloma SAN GEROTEO (Juriste en Contrat d'Apprentissage) et Monsieur Bernard REDARES.

*Monsieur REDARES Bernard n'ayant pas assisté aux délibérations ni à la décision.*

### AUDITION DU 12 JUILLET 2022

**DOSSIER N°39R** : Appel de l'A.C. SEYSSINET PARISET en date du 07 juillet 2022 contre une décision prise par la Commission d'Appel Règlementaire du District de l'Isère lors de sa réunion du 28 juin 2022 confirmant la décision de la Commission de première instance ayant prononcé les accessions aux championnats de Ligue des équipes U15 D1 de GIERES et de VALLEE DU GUIERS.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision prise par la Commission d'Appel Règlementaire du District de l'Isère prise lors de sa réunion du 28 juin 2022.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'A.C. SEYSSINET PARISET.

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



## RELEVE DE DECISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Pierre BOISSON, André CHENE, Michel GIRARD, Christian MARCE, Jean-Claude VINCENT et Hubert GROUILLER.

Assistent : Mesdames Manon FRADIN (Responsable Juridique), Paloma SAN GEROTEO (Juriste en Contrat d'Apprentissage) et Monsieur Bernard REDARES.

*Monsieur REDARES Bernard n'ayant pas participé aux délibérations.*

### AUDITION DU 12 JUILLET 2022

**DOSSIER N°42R** : Appel de GOAL FUTSAL CLUB en date du 05 juillet 2022 contre une décision prise par la Commission Régionale des Compétitions lors de sa réunion du 28 juin 2022 ayant prononcé l'accession de VAULX EN VELIN F.C. en Futsal R1.

---

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Met le dossier en délibéré.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



